

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **TRANSIT**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue Stephenson

N° : 96

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : <http://fr.transitasbl.be/>

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0451.102.458

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

05-03-2020

COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **03-06-2022**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2021** au **31-12-2021**

Exercice précédent du **01-01-2020** au **31-12-2020**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.2, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.6

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT  
UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**DELHAUTEUR Baptiste**

Quai des Péniches 2

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**STEEGEN Bjorn**

Quai de Willebroeck 25 38

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**UYTTENDAELE Julien**

Rue du Chêne 14-16

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**ZIAN Khalid**

Rue Haute 298 A

1020 Laeken

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**YSEBAERT Luc Jean**

Rue de Koninck 2

1860 Meise

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**GOOVAERTS Michel**

Rue Marché au Charbon 30

3070 Kortenberg

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**MOLS Pierre**

Rue HAute 290

1650 Beersel

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

**LAHY Sylvie**

Rue Comte de Flandre 20

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**MARTENS Tina**

Rue Ducale 7-9

1020 Laeken

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**MARTENS Vladimir**

Rue Belliard 71 1  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**BASTAERTS Yves**

Rue de Ligne 40  
1760 Roosdaal  
BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

**GENOT Zoé**

Rue de la Ferme 28  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**ANDRE FRANCOIS, REVISEUR D'ENTREPRISES SPRL (336)**

0463113335  
Avenue Louise 343 13  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

FRANCOIS André (1454)

Avenue Louise 349 13  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,

B. L'établissement des comptes annuels,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>201.474</u></b>	<b><u>190.884</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>4.947</b>	<b>3.767</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>196.389</b>	<b>186.979</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	73.341	79.727
Mobilier et matériel roulant		24	123.048	107.252
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>139</b>	<b>139</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>6.928.667</u></b>	<b><u>7.008.002</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>2.008.087</b>	<b>1.030.948</b>
Créances commerciales		40	56.006	9.701
Autres créances		41	1.952.081	1.021.247
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>4.882.162</b>	<b>5.910.788</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>38.419</b>	<b>66.266</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>7.130.141</b>	<b>7.198.886</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>-142.080</u></b>	<b><u>-275.621</u></b>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	<b>-335.234</b>	<b>-453.991</b>
Subsides en capital		15	<b>193.153</b>	<b>178.370</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		167		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>7.272.222</u></b>	<b><u>7.474.507</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>4.820</b>	<b>4.820</b>
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	4.820	4.820
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>768.716</b>	<b>970.063</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	99.953	158.820
Fournisseurs		440/4	99.953	158.820
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	662.655	801.062
Impôts		450/3	65.453	111.379
Rémunérations et charges sociales		454/9	597.202	689.683
Autres dettes		48	6.108	10.181
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>6.498.687</b>	<b>6.499.624</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>7.130.141</b>	<b>7.198.886</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	4.942.612	4.619.624
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	4.742.560	4.609.607
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	64.886	43.621
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	9.191	10.723
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		3.799
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>125.974</b>	<b>-48.126</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>539</b>	<b>780</b>
Produits financiers récurrents		75	539	780
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>7.756</b>	<b>5.296</b>
Charges financières récurrentes		65	7.670	5.251
Charges financières non récurrentes		66B	86	45
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>118.757</b>	<b>-52.642</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>118.757</b>	<b>-52.642</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>118.757</b>	<b>-52.642</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-335.234</b>	<b>-453.991</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	118.757	-52.642
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-453.991	-401.349
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>	791		
<b>Affectation aux fonds affectés et autres réserves</b>	691		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>-335.234</b>	<b>-453.991</b>



**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>17.857</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	2.908	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059	<b>20.764</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>14.090</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8079	1.728	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129	<b>15.818</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(21)	<b>4.947</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>486.057</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	72.568	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>558.625</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>299.078</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	63.158	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>362.237</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b><u>196.389</u></b>	
<b>DONT</b>			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	196.389	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	139
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	139	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	139	

**ETAT DES DETTES**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42)

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912

**4.820**

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

9062

Codes	Exercice
(42)	
8912	<b>4.820</b>
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	71,9	72,5
76		
(76A)		
(76B)		
66	<b>86</b>	<b>3.844</b>
(66A)		3.799
(66B)	86	45
6502		

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 330

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	70	3,8	71,9	72,5
Nombre d'heures effectivement prestées	101	105.463	2.640	108.103	128.900
Frais de personnel	102	4.626.742	115.819	4.742.560	4.609.607

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	82	9	87,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	82	9	87,6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	42	3	43,7
de niveau primaire	1200	41	2	42,2
de niveau secondaire	1201	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1202		1	0,5
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	40	6	43,9
de niveau primaire	1210	36	6	39,9
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3
de niveau universitaire	1213	1		1
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	81	9	86,6
Ouvriers	132	1		1
Autres	133			

### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

#### ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	40	6	43,6
305	23	2	24,9

### RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

#### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 sont identiques aux exercices précédents. Elles sont établies dans le respect des prescrits de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Elles sont synthétisées comme suit :

- Immobilisations incorporelles:  
Licences informatiques: 3 à 5 ans  
Autres Immobilisations incorporelles: 5 ans

Immobilisations corporelles: les installations faites dans le bâtiment de la rue Stephenson, les acquisitions de matériel et de mobilier sont activées et amorties sur leur vie probable.  
Les travaux de rénovation du bâtiment sont pris immédiatement en charges.

Les taux d'amortissements retenus sont les suivants:

Installations: 10 ans  
Matériel d'animation: 5 ans  
Mobilier: 5 ans  
Matériel informatique: 3 ans  
Matériel de cuisine (vaisselle): 2 ans  
Matériel roulant: 5 ans  
Gros matériel cuisine: 5 ans

- Subsidés: tous les subsidés relatifs à un exercice, qu'ils aient été perçus ou non, mais autant qu'ils aient un caractère certain, sont comptabilisés en produits durant ce même exercice. Il en est de même pour les subsidés qui doivent être justifiés pour autant que TRANSIT ait respecté les conditions d'octroi du subside durant l'exercice en question.  
Les subsidés non encaissés durant l'exercice sont comptabilisés à l'actif du bilan, sous la rubrique "subsidés à recevoir".  
Les subsidés non utilisés durant une année et qui peuvent être utilisés durant l'année suivante, sont comptabilisés dans un compte de régularisation du passif.

- Subsidés à retrocéder: l'origine de ce compte provient d'une partie du subside reçu dans le cadre du projet intégration-Cohabitation, soit 743.680,57 EUR (30.000.000 BEF). Chaque année, les dépenses personnalisées relatives aux différents services et aides offertes aux personnes en séjour dans le centre TRANSIT sont couvertes par ce subside. Au 31/12/2021, le solde de ce subside s'élève à 390.075,08 EUR.

Malgré des fonds propres négatifs, les comptes annuels sont établis selon le principe de continuité des activités de l'ASBL.  
L'organe d'administration considère que la continuité n'est assurée que par le maintien des subsidés accordés par les différentes institutions.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



TABLE DES MATIÈRES

<b>1. EXPOSÉ FIDÈLE SUR L'ÉVOLUTION ET LES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS ET SUR LA SITUATION DE L'ASSOCIATION.....</b>	<b>2</b>
<b>1.1 RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>2</b>
a. Nombre d'emplois .....	2
b. Mouvement du personnel.....	2
c. Emplois et subventions.....	2
<b>1.2 BILAN.....</b>	<b>3</b>
a. Actif :.....	3
b. Passif : .....	4
<b>1.3 COMPTE DE RÉSULTATS .....</b>	<b>5</b>
a. Les produits : .....	5
b. Les charges .....	7
c. Résultat de l'exercice 2021 .....	10
<b>2. EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ....</b>	<b>10</b>
<b>3. INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION.....</b>	<b>11</b>
<b>4. INDICATION EN MATIÈRE DE FRAIS DE RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>11</b>
<b>5. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES .....</b>	<b>11</b>
<b>6. RAPPORT D'ACTIVITÉS .....</b>	<b>11</b>
<b>7. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASBL TRANSIT.....</b>	<b>11</b>
<b>7.1 COMPOSITION DU CA AU 31 DÉCEMBRE 2021 .....</b>	<b>11</b>
<b>7.2 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION.....</b>	<b>12</b>
<b>8. PERSPECTIVES FUTURES .....</b>	<b>12</b>

<sup>1</sup> Rapport de gestion en application de l'article 3:48 du Code des Sociétés et des Associations

# 1. Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association

## 1.1 Ressources humaines

### a. Nombre d'emplois

Au 31 décembre 2021, l'asbl comptait 87,6 ETP financés par des subventions. Soit une augmentation de 18,3 ETP par rapport à 2020.

Ces 87,6 ETP comprenaient 82 contrats de travail à temps plein et 9 contrats à temps partiel avec une parité de 43,7 ETP hommes et 43,9 ETP femmes.

En termes d'emplois existants en 2021, l'ASBL disposait d'un quota de 101 emplois dont 86 dévolus à l'opérationnel et 15 aux travailleurs au support.

Remarque : En raison de la création de la SCMR<sup>2</sup> Gate initiée par la Ville de Bruxelles et par le Région de Bruxelles-Capitale, 21 nouveaux emplois ont été ouverts en 2021.

### b. Mouvement du personnel

Les mouvements du personnel enregistrés au cours de l'année 2021 sont de :

#### Entrées : 43,6 ETP

- Nouvelles fonctions : 14 travailleurs (2 CDD, 1 nouvel fonction Maribel Intégra et 11 pour la SCMR)
- Remplacements : 31 travailleurs

#### Sorties : 24,9 ETP

- Fin de contrat : 2 travailleurs (2 CDD)
- Licenciements : 4 travailleurs (dont 1 pour la SCMR Gate)
- Démissions : 19 travailleurs (11 résultent du changement d'horaire et de redistribution des tâches dans les équipes du centre de crise et 8 démissions pour des raisons personnelles ou des réorientations professionnelles).

### c. Emplois et subventions

L'ASBL TRANSIT perçoit diverses subventions provenant de différentes institutions publiques. Les 101 emplois sont tous subventionnés :

Pouvoirs subsidants	Nombre d'ETP
Maribel social + RBC*	5
Actiris (ACS) + RBC	8
RBC	46
Ville de Bruxelles	10
RBC + Ville de Bruxelles	2
PSSP*	13
PSSP + RBC	17

---

<sup>2</sup> Salle de Consommation à Moindre Risques

\*RBC = Région de Bruxelles-Capitale

\*PSSP = Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (origine : SPF Intérieur)

## 1.2 Bilan

### a. Actif :

#### Résumé :

A) Immobilisations : Elles sont en augmentation de 10.590 €, les achats d'immobilisations 2021 représentent 89.027 € et les plus importantes sont les suivants :

- 19.161 € pour un véhicule supplémentaire,
- 30.981 € de matériel informatique pour l'équipement de la SCMR et le remplacement de notre serveur qui a subi une surtension,
- 8.877 € pour le remplacement de la chaudière de la Phase IV
- 14.509 € d'aménagement de bureau.

B) Créances : Elles sont en augmentation pour 977.139 € car des subventions du PSSP et de BPS sont versées l'année qui suit. Ces délais de versement des subventions entraînent une diminution de nos valeurs disponibles de 1.028.626 € car nous utilisons les fonds prévus pour la construction du centre intégré pour palier à ce manque de trésorerie. Ces fonds sont bien entendu restitués une fois les subventions réceptionnées.

#### **i. Immobilisations incorporelles : 4.947 €**

Achat 2021 : Licences informatiques pour 2.907 €

#### **ii. Immobilisations corporelles : 196.388 €**

Achat 2021 : 86.120 €

- 230000 – Installations : 14.509 €
  - Aménagement acoustique des bureaux : 7.000 €
  - Aménagement des bureaux : 7.509 € (Quickstep, déménagement équipe rue et stores)
- 231000 – Machines : 10.249 €
  - Remplacement de la chaudière de la phase IV : 8.877 €
  - Machine à café : 799 €
  - Distributeurs de gel hydroalcoolique : 572 €
- 233000 – Matériel d'animation : 560 € (table de tennis de table)
- 240000 – Mobilier de bureau : 2.117 € (principalement des chaises)
  
- 241010 - Matériel informatique : achat 2021 : 38.279 €
  - 11.820 € remplacement du serveur.
  - 19.704 € matériel IT de la SCMR Gate
  - 6.755 € d'autres matériel IT
- 242010 – Matériels divers : 1.245 € (cendriers)
- 243000 – Matériel roulant : Achat d'un Citroën Berlingo : 19.161 €

#### **iii. Immobilisations financières : 139 €**

Caution du secrétariat social Partena

#### **iv. Créances à un an au plus 2.008.086 €**

a. Créances commerciales : en augmentation de 46.305 €

- Provient d'une note de crédit de Modus Vivendi et de Partena pour 39.450 €
- b. Autres créances : En augmentation pour 930.834 €
- Provient des versements de subventions concernant 2021, nos principaux pouvoirs subsidants verse le solde de leurs subventions l'année qui suit.

**viii. Valeurs disponibles : 4.882.162 €**

Nos valeurs disponibles baissent de 1.028.626 car nous avons dû utiliser les fonds prévus pour la construction du centre intégré pour palier à notre manque de trésorerie.

**ix. Comptes de régularisation : 38.419 €**

Diminution de -27.972 €

**b. Passif :**

**Résumé :** La santé du passif du bilan s'améliore pour trois raisons : la première par la diminution de la perte reportée grâce au bénéfice de l'exercice 2021 de + 118.757 €, par la diminution des dettes commerciales (-60k€) et salariales (-140k€) de - 202.286 €. Le reste provient de l'augmentation des subsides en capital de + 14.783 €.

**iv. Perte reportée : 335.234 €**

Grâce au bénéfice de 118.757 € de l'exercice, la perte reportée de 2020 passe de 453.991 € à 335.233 € donc une diminution de 26%

**v. Subsides en capital : 193.153 €**

Ecriture comptable liée à l'utilisation des subsides en investissement. La variation suit l'évolution des investissements. +14.783 €

**ix. Dettes à plus d'un an : 4.820 €**

Il s'agit de deux avances pour des travailleurs ACS ayant commencé avant 2010. Elles seront restituées lorsque les contrats de ces travailleurs termineront.

**x. Dettes à un an au plus : 768.715 €**

La diminution de - 201.348 € s'explique par la diminution des dettes commerciales de - 58.867 € et des dettes salariales et sociales de - 138.407 €. Il y a aussi la diminution des dettes des résidents de la phase IV pour 4.074 €

**ix. Comptes de régularisation : 6.498.686 €**

- Diminution des charges à imputer de 567 €.
- Subsides régionaux à reporter : 6.095.000 €  
Il s'agit d'une partie du montant destiné à la construction du bâtiment qui abritera le futur Centre Intégré.
- Fonds d'Intégration et de Cohabitation : 390.075 €  
En 1993, lors de la création de l'ASBL TRANSIT, la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'octroyer un subside one shot à l'ASBL d'un montant total de 48 millions de FB. Ce montant a été liquidé à huit communes à raison de 6 millions par communes : Anderlecht, la Ville de Bruxelles, Etterbeek, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-Ten-Noode et Schaerbeek. Celles-ci ont, conformément à la directive régionale, versé ces sommes à l'ASBL TRANSIT.

Il était prévu que les 48 millions soient ventilés comme suit : 18.000.000 de FB pour le centre TRANSIT qui ont servi à financer une partie des travaux d'aménagement et 30.000.000 de FB destinés à établir des conventions spécifiques entre TRANSIT et les partenaires du réseau pour assurer la prise en charge des usagers en aval de TRANSIT.

Début 1996, après l'ouverture du centre, un comité d'accompagnement a été créé et piloté par la Région pour définir clairement l'usage qui serait fait des 30 millions de FB et en assurer le suivi. Outre le représentant régional de l'époque (alors, vice-président de l'ASBL), le comité était composé de partenaires du réseau et de responsables politiques.

Très vite, le comité d'accompagnement a renoncé à établir des conventions spécifiques entre TRANSIT et le secteur médico-social, telles que la réservation d'un ou deux lits d'hôpital, ou la réservation de places dans un centre de cure, qui au final n'auraient peut-être pas été occupés et dont le coût aurait rapidement épuisé le subside octroyé par la Région.

Le comité d'accompagnement a donc opté assez rapidement pour la mise en place de conventions individuelles, au cas par cas, destinées à couvrir certaines dépenses personnalisables aux usagers telles que les frais de pharmacie, de transport, de démarches administratives.

Un document a donc été créé à cet effet et est toujours en usage à TRANSIT. Les dépenses personnalisables aux patients sont toutes couvertes par une facture ou une pièce de caisse enregistrée dans la comptabilité de TRANSIT.

L'ASBL TRANSIT a continué à gérer la subvention comme il avait été convenu par le comité d'accompagnement sur base de conventions individuelles pour les dépenses personnalisables aux usagers.

Chaque année, le montant total des dépenses personnalisables est débité du solde du Fonds d'Intégration et de Cohabitation.

Un décompte annuel a été établi depuis la première utilisation du subside en 1996.

Le solde du Fonds d'Intégration et de Cohabitation au 31/12/2021 est de 390.075 €.

## 1.3 Compte de résultats

### a. Les produits :

L'augmentation provient de la subvention de la région/BPS à 4.269.000 et de la nouvelle subvention de 130.000 € de la Ville de Bruxelles pour la SCMR Gate.

Ensuite il y a une augmentation de nos autres produits d'exploitation de 28.963 € qui provient essentiellement de l'augmentation des occupations des redevances des 8 studios de la phase IV.

#### 1. **Subventions : + 275.179 €** (Code comptable de classe 73)

- a) PSSP Ville de Bruxelles : 1.015.151 € : Enveloppe fermée.
- b) PSSP 9 communes bruxelloises : 114.980 : Enveloppe fermée.
- c) Région Bruxelles-Capitale : 3.916.888 €. Il s'agit du subside de 4.269.000 € dont 351.654,90 € ne sont pas couverts par les dépenses et 457 € des dépenses 2020 qui n'ont pas été utilisées.
- d) Primes Actiris : 225.927 € comprend 8 travailleurs.

- e) Maribel Social : 167.248 € : Depuis 2020, Maribel Social nous subventionne 4 emplois. Un emploi supplémentaire via Maribel Intégra nous a été octroyé en 2021 pour un montant de 20.918 €.
- f) Ville de Bruxelles : 130.000 €. Cette subvention est octroyée dans le cadre du projet de la SCMR.
- g) Subvention CLDB : 525 €. Cette subvention n'est plus d'actualité car la CLDB n'est plus active. Cette mission est réalisée par notre directeur ORBA. Nous n'adressons plus de déclaration de créance aux communes mais la commune d'Ixelles continue de nous verser sa contribution.

## **2. Autres produits d'exploitation : + 28.963 € (Code comptable de classe 74)**

### a) Redevances phase IV : 32.770 €

Augmentation de 9.894 € soit 43 %.

Les usagers admis à séjourner dans les studios supervisés de Transit (Phase IV) doivent s'acquitter d'une redevance mensuelle de 370 €/mois et d'une épargne logement de 72 €.

L'épargne constituée est restituée à la fin du séjour.

Le montant des redevances est censé couvrir les charges en énergies et en entretien des studios et des communs.

### b) Exonération du précompte professionnel : 8.957 €

Augmentation de 333 €. Il s'agit d'une réduction du précompte professionnel accordé sur les salaires des travailleurs. Ce montant doit venir en déduction du coût salarial mais les règles comptables imposent de comptabiliser ce montant en produit.

### c) Réquisitoires hébergement : 2.408 €

Diminution de 147 € soit -6 %.

Depuis mars 2008, nous pouvons facturer au CPAS de la Ville de Bruxelles, les réquisitoires établis par le CPAS pour les usagers hébergés à concurrence de 15€/jour.

Malheureusement, cette procédure n'est pas une procédure officielle et même si le CPAS de Bruxelles a diffusé une note en interne au sujet de l'accord entre Transit et les responsables du CPAS, tous les Assistants Sociaux ne sont pas informés et n'appliquent donc pas forcément la procédure. Ce qui explique la diminution de ce produit depuis quelques années.

### d) Contribution personnel chèques repas : 15.592 €

Il s'agit d'une nouvelle comptabilisation des écritures de salaires due au changement de secrétariat social (Partena à SD Worx). Ce produit était encodé en charges avec notre ancien secrétariat social.

### e) Clés de répartition RDR MODUS Vivendi : 66.241 €

Il y a une diminution -1.721 € due à l'entrée de nouveaux partenaires dans la clé de répartition.

Il ne s'agit pas d'une subvention mais du coût des produits subventionnés par Modus Vivendi (qui reçoit une subvention de BPS/Région)

### f) Déclaration créances cours RDR : 3500 €

Augmentation de 1.305 € suite à la reprise des formations après l'année de COVID

g) Remboursement incapacité de travail : 8.609 €

Augmentation de 2.877 € due à l'augmentation des accidents de travail sur le chemin du travail (Trottinettes et vélos)

## b. Les charges

### 1. Services et biens divers (classe 61) 780.498 €

Diminution globale de 18.110 €.

#### a. Frais de fonctionnement

Les catégories qui ne sont pas directement liés à la prise en charge des patients :

a) Nettoyage bâtiment : 135.582 €

Augmentation de 15.227 € soit 13%.

Comprend : Service de nettoyage, matériel d'entretien, produits d'entretien.

L'augmentation est expliquée par l'augmentation des heures de nettoyage au sein du local de l'équipe rue/mobile ainsi que le nettoyage du bâtiment de la SCMR.

b) Entretien/réparation installations bâtiment : 46.741 €

Diminution de 107.187,70 € soit -70 %.

Comprend : entretien installations diverses, chauffage/plomberie, monte-charge, installation électrique, protection incendie, appareils cuisine, entretien jardin, fournitures entretien, outillage divers.

Le coût total est représenté par :

- Aménagement de l'ancien local de la cuve à Mazout : 8.637 €
- Sécurisation : Incendie, serrurerie... : 10.898 €
- Différentes réparations et installations de chauffage & plomberie : 6.743 €
- Des travaux d'électricité : 13.139 €
- Différents entretiens : 4.186 €
- Divers : 3.138 €

Cette forte diminution s'explique par le report d'un maximum des travaux de 2021 contre une année 2020 forte en travaux et réparations.

c) Energies : 28.623 €

Augmentation de 216 €, soit de -0,76%. Coût stable par rapport à 2020.

Le changement de la chaudière à mazout par une chaudière au gaz va diminuer nos coûts d'énergie. De plus en 2020, nous avons signé un contrat fixe jusque 2024 pour le gaz et l'électricité pour le site Stephenson.

Détail par énergie :

- Eau : 1.217 €, soit une augmentation de 32%
- Gaz : 2024 €, soit une augmentation de 100%



- Electricité : 13.775 €, soit une augmentation de 7%
- Mazout : 11.606 €, soit une diminution de 1.958 €, soit -14%

d) Assurances transit : 22.818 €

Augmentation de 2.497,52 € soit 12 %.

Comprend : L'assurance RC générale association, l'assurance tous risques, l'assurance incendie, l'assurance RC exploitation et l'assurance RC Administrateurs.

e) Location véhicule et frais : 7.922 €

Augmentation de 1.574 € soit 25 %.

En 2020, les coûts relatifs au véhicule ont été fortement réduits en raison de la limitation des déplacements lors de la pandémie. De fait, en 2021, les frais du véhicule, notamment liés à l'entretien et au carburant augmentent.

f) Frais administratifs : 171.322 €

Augmentation de 9.272 € soit 5 %.

Comprend : Location de locaux, coûts de la photocopieuse, fournitures de bureau, matériel de bureau, fournitures informatiques, documentation, honoraires réviseurs, annonces et insertions, relations publiques Transit, cotisations membres ASBL.

Les coûts totaux sont encore élevés en 2021, cela est essentiellement dû à la consultance pour la « négociation » du contrat de gestion avec la région : 30.380 € et à l'achat du mobilier et des fournitures principalement destinés à SCMR Gate : 39.265 €

g) Frais de gestion / Services SD Worx – Mensura – Edenred : 34.563 €

Diminution de 16.645 € soit -33 %.

Elle provient principalement du changement de secrétariat social chez SD Worx

h) Téléphonie – Communication : 37.260 €

Diminution de 1.585,31 € soit -4 %.

i) Formations / Colloques / Réunions : 12.288 €

Augmentation de 2.857 € soit de 30%.

Cependant, nous observons une diminution de 2.446 € par rapport à 2020 des formations en Belgique, soit -41 %. La pandémie a entraîné l'annulation de la quasi-totalité de ces formations.

j) Frais de fonctionnement généraux : 31.470 €

Diminution de 1.148 € soit -4 %.

Comprend : l'entretien du jardin, fournitures diverses, cartes de stationnement, frais de représentation, frais de déplacement dans le cadre du travail.

**b. Frais liés aux bénéficiaires**

Les frais directement liés à la prise en charge des patients :

a) Frais d'infirmier / Pharmacie : 17.533 €

Diminution de 7.781 € soit -31 %.

Comprend : les fournitures pharmaceutiques, les fournitures infirmier, le petit matériel infirmier et le mobilier spécifique à l'infirmier.

Il est normal d'observer une diminution en 2021 car l'augmentation de 2020 était due à l'achat de fournitures et matériel permettant de travailler et de respecter les règles Covid.

b) Repas bénéficiaires et frais annexes : 45.503 €

Diminution de 1.750 € soit -4 % :

La diminution est due à la limitation du nombre de bénéficiaires pour respecter les règles Covid.

c) Blanchisserie hébergement : 13.799 €

Augmentation de 1.717 € soit 14 %.

d) Fournitures Réduction des Risques : 160.693 €

Augmentation de 87.563 € soit 120%.

Comprend : le matériel stérile d'injection et autres accessoires de consommation distribués par le comptoir L.A.I.R.R., l'équipe de Liaison et la SCMR.

Cette augmentation est expliquée par la mise en place de la SCMR.

En réalité, ces coûts sont couverts pour 66.241 € par une subvention gérée par Modus Vivendi (subventionnée par BPS).

e) Vêtements et nécessaire de toilette bénéficiaires : 5.098 €

Diminution de 428 € soit -8 %.

Achats de vêtements pour les bénéficiaires.

f) Animations bénéficiaires : 4.795 €

Augmentation de 651,32 € soit 16%.

Comprend : Abonnement à la télédistribution, l'achat de jeux de société, les cadeaux de Noël pour les patients et différentes activités créatrices de liens.

g) Autres frais personnalisables aux patients : 4.486 €

Diminution de 2.880 € soit -38 %.

Comprend : les frais de déplacement des usagers effectués pour leurs démarches administratives, les frais pour leurs démarches administratives et l'achat de sacs de couchage dans le cadre des opérations de l'équipe rue.

La diminution est due aux stocks 2020 suffisants pour subvenir à l'année 2021.

Cette baisse provient de l'arrêt d'utilisation de crédits et donc la fin des commissions trimestrielles.

**2. Frais de personnel (classe 62) 4.742.560 €**

Augmentation de 132.954 € soit de 3 %.

La faible augmentation est due principalement à deux raisons :

Le retard de l'ouverture de la SCMR qui était censé engager 21 personnes et pour laquelle nous n'avons pu engager que 11 personnes au mois de novembre.

Ensuite il y a eu un gel des remplacements du personnel du centre de crise jusqu'au mois de mai, date à laquelle les travailleurs ont validé les changements d'horaire et la redistribution des tâches dans les équipes du centre de crise. Cela explique pourquoi le nombre de travailleurs moyen est quasi stable alors qu'il y a une augmentation de 18,3 ETP à la clôture.

Le nombre de travailleurs à la clôture est passé de 69,3 ETP en 2020 à 87,6 ETP en 2021 (+18,3 ETP)

Le nombre d'ETP moyen est passé de 72,5 ETP en 2020 à 71,9 ETP en 2021 soit une diminution de -0,6 ETP

### **3. Amortissements (63) : 64.886 €**

### **4. Autres charges d'exploitation (64) : 9.191 €**

Diminution de 1.532 € qui vient de la diminution de la taxe annuelle des ASBL de - 3.359 € qui est proportionnelle à nos valeurs disponibles et à nos immobilisations (taux de 0,017%). Il faut ensuite ajouter le précompte immobilier du bâtiment de la SCMR dont le CPAS est le propriétaire, la Ville de Bruxelles a accepté de prendre cette dépense en charge.

### **5. Charges financières (65) : 7.670 €**

Augmentation de 2.419 €

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2021, la BCE applique des taux d'intérêts négatifs de 0.5 % sur les dépôts des personnes morales excédant 500.000 Euros. Cela équivaut en moyenne à 1380 €/mois. Cela revient à 6.907 €. Ces coûts sont contrebalancés par la diminution des coûts de crédits pour 4.572 €

## **c. Résultat de l'exercice 2021**

Bénéfice de 118.757 € qui vient alléger la perte enregistrée au passif du bilan : nous passons de 453.991 € à 335.234 €

Le résultat s'explique par un bénéfice de 51.358 € sur nos fonds propres. Les 67.552 € restant proviennent d'écritures purement comptable résultant de charges non décaissées tels que la variation de la provision du pécule de vacances et des écritures de régularisation.

## **2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun événement important de nature à influencer la situation de l'association n'est survenu après la clôture de l'exercice.

### 3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association

Aucun événement important de nature à influencer la situation de l'association n'est survenu après la clôture de l'exercice.

### 4. Indication en matière de frais de recherches et développement

Il n'y a pas d'indication spécifique en matière de recherche et de développement.

### 5. Indications relatives à l'existence de succursales

L'association ne possède pas de succursale.

### 6. Rapport d'activités

Voir annexe pour l'abstract ou sur le site <http://fr.transitasbl.be/wp-content/uploads/2022/06/FR-transit-asbl-ra-2021.pdf> pour la version complète.

### 7. Conseil d'administration de l'ASBL Transit

#### 7.1 Composition du CA au 31 décembre 2021

Conformément à l'article 5 des statuts de l'ASBL TRANSIT publiés le 25 février 2020, voici la composition de notre conseil d'administration au 31 décembre 2021 :

Nom	Prénom	Fonction au sein du CA	Nomination selon l'article 5 des statuts de l'ASBL TRANSIT
Dauphin	Frédéric	Administrateur	Deux représentants des zones de police bruxelloises dont l'un au moins est issu de la Zone de Police Bruxelles-Ixelles ;
Goovaerts	Michel	Administrateur & Secrétaire	
Uyttendaele	Julien	Administrateur	Deux représentants du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale désignés par le Ministre-Président ;
Schoenmaeckers	Jeroen	Administrateur	
Zian	Khalid	Administrateur	Le Président du CPAS de la Ville de Bruxelles et un représentant désigné par lui ;
Mols	Pierre	Administrateur & Président	Président du CA ;
Steege	Bjorn	Administrateur	Trois représentants du Collège réuni de la Commission communautaire commune désignés sur proposition des membres du Collège compétents en matière de santé et en matière sociale ;
Genot	Zoé	Administrateur	
Martens	Vladimir	Administrateur	
Bastaerts	Yves	Administrateur & Vice-président	Un représentant de Bruxelles Prévention & Sécurité désigné par son Fonctionnaire dirigeant ;
Lahy	Sylvie	Administrateur	Un représentant de deux communes bruxelloises désigné par le bourgmestre de la commune qu'il représente ;
Delhauteur	Baptiste	Administrateur & Trésorier	

### Taux de présence des mandataires aux CA de l'année 2021 :

Date du CA	Taux de présence
29-03-21	83%
26-05-21	100%
07-10-21	75%
<b>Moyenne</b>	<b>86%</b>

## 7.2 Rapport de rémunération

Conformément à l'article 23 de nos statuts, les administrateurs exercent leurs mandats à titre gratuit. Ils ne bénéficient d'aucun avantage de toute nature et d'aucun frais de représentation. Leur régime financier est entièrement gratuit.

## 8. Perspectives futures

L'ASBL Transit va finaliser sa croissance en 2022 avec l'opérationnalisation complète de la SCMR Gate.

En 2022, la révision de notre contrat de gestion 2017-2025, entamée en 2021, devrait se concrétiser. Cette révision devrait permettre à l'ASBL Transit de :

- Résoudre différents problèmes structurels (trésorerie, indexations, mécanismes de financement et risques financiers) tout en lui donnant des certitudes et une vision à moyen terme.
- Baliser les prochaines étapes du futur Centre Intégré qui devrait ouvrir ses portes à l'horizon 2026 tout en donnant les outils financiers et stratégiques et en assurant les projets existants.
- Renforcer sa position d'Opérateur Régional Bruxellois en matière d'Assuétudes (ORBA).
- Clarifier l'architecture de ses missions, ses activités et des objectifs du PGSP<sup>3</sup>.
- Recevoir l'accord du Gouvernement de la Région quant à la proposition du Commissaire aux comptes de l'ASBL visant à l'affectation du solde du "Fonds d'intégration et de Cohabitation" aux fonds patrimoniaux de l'ASBL Transit.

---

<sup>3</sup> Plan global de sécurité et de prévention

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



**ANDRE FRANCOIS, REVISEUR D'ENTREPRISES**

**TRANSIT**

**ASBL**

**Rapport du Commissaire à l'assemblée générale des membres de l'association  
pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021**

**ANDRE FRANCOIS, REVISEUR D'ENTREPRISES SRL**

Avenue Louise 349/13, 1050 Bruxelles - Tél : 02 / 650 02 10 - GSM 0495 20 50 46

Email : [andre.francois@mensia.be](mailto:andre.francois@mensia.be)

RPM Bruxelles – TVA BE 0463.113.335 – Banque Belfius – IBAN BE54 0682 2791 8297 – BIC GKCCBEBB

# Rapport du Commissaire à l'assemblée générale des membres de l'association pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association **TRANSIT** (« l'Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 7 septembre 2020, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association **TRANSIT** durant 14 exercices consécutifs.

## Rapport sur les comptes annuels

### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 7.130.141,48 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de 118.757,38 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels*

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre

rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:48 du Code des sociétés et des associations.

### ***Mentions relatives à l'indépendance***

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 18 mai 2022

**ANDRE FRANCOIS, REVISEUR D'ENTREPRISES SRL**

Représentée par

---

**André FRANCOIS**  
**Reviseur d'Entreprises**